

Baccalauréat en musique - Interprétation jazz

FACULTÉ DE MUSIQUE

Sommaire et particularités





NUMÉRO 1-605-1-6

CYCLE 1^{er} cycle

TYPE Baccalauréat en musique (B. Mus.)

CRÉDITS 90 crédits

DURÉE 3 ans

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Ronald Di Lauro 514 343-6111, poste 32784
ronald.di.lauro@umontreal.ca

Michel Nozil 514-343-6111, poste 5548
michel.nozil@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission-1er cycle musique 514 343-7346
admission-1cyc@musique.umontreal.ca

Présentation

Le programme offre une formation de pointe par l'utilisation d'un studio d'enregistrement multipiste et par un enseignement adapté au marché du travail. Il s'intéresse non seulement à la musique de jazz des années 1940 à 1970, mais également à celle dite « fusion » et « jazz contemporain » des années 1970 à aujourd'hui. Si le répertoire classique (blues et standards) constitue la base de l'enseignement, notre baccalauréat suit l'évolution du jazz et s'adapte aux nombreux styles apparus au fil des années : ragtime, swing, be-bop, hardbop, free-jazz, acid-jazz, funk, fusion, latin, etc.

Objectifs

Ce programme a pour but de former des musiciens-interprètes professionnels en leur donnant une formation polyvalente qui intègre judicieusement composition, interprétation et improvisation jazz. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance : technique de l'instrument, pratique de l'improvisation, connaissance du répertoire jazz et des styles, participations à des ensembles avec enregistrement en studio multipistes avec directives professionnelles. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-crédation : histoire et analyse du jazz, recherche documentaire, écriture, formation auditive. Enfin, le programme vise également à former des musiciens capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs suivants répondent à ces objectifs : Communication, Sciences et technologies de la musique, Langue et cultures internationales.

Forces

- Une technologie de pointe particulièrement adaptée au milieu professionnel.
- Un programme à l'avant-garde de la pédagogie en jazz.
- Des diplômés reconnus qui se produisent sur les scènes nationales et internationales.
- Plusieurs grandes figures du jazz qui viennent donner des cours de maître ou diriger les ensembles dans le cadre de résidences à la Faculté de musique.

Perspectives d'avenir

Ce programme assure une solide formation directement axée sur le marché du travail, tant sur la scène qu'en studio d'enregistrement. Outre qu'elle peut mener à une carrière d'interprète et d'accompagnateur, cette formation permet d'occuper des postes dans les secteurs des arts, des communications, de l'animation musicale et de l'éducation :

- chercheur pour les médias
- professeur de musique
- compositeur
- arrangeur
- conseiller artistique
- relationniste auprès d'organismes culturels ou de maisons de disques
- personne-ressource au sein de maisons de production
- etc.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- AUTEUR-COMPOSITEUR-INTERPRÈTE
- PROFESSEUR DE MUSIQUE INSTRUMENTALE À L'UNIVERSITÉ
- PROFESSEUR DE MUSIQUE
- PROFESSEUR DE CHANT
- ORCHESTRATEUR
- MUSICOTHÉRAPEUTE
- MUSICOLOGUE
- MUSICIEN
- INSTRUMENTISTE
- DIRECTEUR MUSICAL
- CRITIQUE D'ART
- CHORISTE
- CHEF D'ORCHESTRE
- CHANTEUR DE CONCERT
- PRODUCTEUR DE DISQUES

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, l'étudiant doit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- passer les tests de classement de la Faculté de musique appropriés à ce programme: dictée et théorie (jazz), rédaction musicale (voir la rubrique Remarques)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale (voir la rubrique Remarques)
- soumettre une lettre de présentation (voir la rubrique Remarques)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50\$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.

- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Statistiques d'admission au programme

La capacité d'accueil peut varier chaque année, d'un programme à l'autre, selon le nombre de candidats et les besoins de la Faculté.

Critères de sélection

L'excellence de l'audition instrumentale constitue le critère le plus important de sélection des candidats.

Remarques

- Les tests de classement en dictée jazz et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats des tests, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline (MUS1100Y-1100Z Apprentissage des éléments jazz 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique, respectivement). Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 (voir Guide de la rentrée. Des exemples de tests théoriques sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (formation et expérience acquises dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- L'audition instrumentale: pour toutes les précisions sur le répertoire type à présenter, veuillez consulter le lien suivant.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
 - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler;
 - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue ».
 - déposer, en format PDF, les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte prévue à cet effet.
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de présentation
- Relevés de notes
- Formulaire "Profil Jazz" qu'on vous aura fait parvenir

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2019:** Du 1^{er} novembre 2018 au 1^{er} mars 2019

Structure du programme (1-605-1-6)

Version 06 (A12)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 80

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 25 crédits obligatoires, 53 crédits à option et 12 crédits au choix.

Bloc 80A

Obligatoire - 25 crédits.

Les cours MUE1461A et MUE1461B sont équivalents au cours MUE1461. Les cours MUE1462A et MUE1462B sont équivalents au cours MUE1462. Les cours MUE1463A et MUE1463B sont équivalents au cours MUE1463. Les cours MUE1464A et MUE1464B sont équivalents au cours MUE1464. Les cours MUE1465A et MUE1465B sont équivalents au cours MUE1465. Les cours MUE1466A et MUE1466B sont équivalents au cours MUE1466.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MIN 3500	Programme de récital final	1.0	MUE 1465A	Combo en studio multipiste 5	1.0
MUE 1461A	Combo en studio multipiste 1	1.0	MUE 1465B	Combo en atelier 5	1.0
MUE 1461B	Combo en atelier 1	1.0	MUE 1466A	Combo en studio multipiste 6	1.0
MUE 1462A	Combo en studio multipiste 2	1.0	MUE 1466B	Combo en atelier 6	1.0
MUE 1462B	Combo en atelier 2	1.0	MUS 1211	Solfège et dictée jazz 1	3.0J
MUE 1463A	Combo en studio multipiste 3	1.0	MUS 1212	Solfège et dictée jazz 2	3.0J
MUE 1463B	Combo en atelier 3	1.0	MUS 2213	Éléments de jazz 1	3.0J
MUE 1464A	Combo en studio multipiste 4	1.0	MUS 2214	Éléments de jazz 2	3.0J
MUE 1464B	Combo en atelier 4	1.0			

Bloc 80B Communications et outils professionnels

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0J	MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0J
FRA 1009	Grammaire du français	3.0J	MUL 3332	Écrire sur la musique	3.0S
MUL 11101	Soutien à la rédaction en musique 1	0.0	MUS 2134	Le métier du musicien	3.0J
MUL 11102	Soutien à la rédaction en musique 2	3.0			

Bloc 80C Écriture, analyse et audition

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MCT 1301	Atelier de composition jazz 1	3.0J	MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0J
MCT 1302	Atelier de composition jazz 2	3.0J	MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0J
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0J	MTE 2212	Analyse musicale 3	3.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0J	MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0J
MTE 1220	Harmonie 1	3.0	MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0J
MTE 1221	Harmonie 2	3.0J	MTE 3010	Harmonie avancée 1	3.0J
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0J	MTE 3011	Harmonie avancée 2	3.0J
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0J	MTE 3116	Orchestration symphonique 1	3.0J
MTE 2116	Instrumentation	3.0J	MTE 3321	Analyse des musiques du monde	3.0
MTE 2117	Orchestration par section	3.0J	MUS 1103	Formation auditive en musique traditionnelle	3.0

Bloc 80D Improvisation et harmonie du clavier

Option - Minimum 2 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MIN 1088	Introduction à l'improvisation jazz 1	2.0J	MIN 1099	Improvisation jazz 2	2.0J
MIN 1089	Introduction à l'improvisation jazz 2	2.0J	MIN 1791	Harmonie jazz au clavier 1	2.0S
MIN 1098	Improvisation jazz 1	2.0J	MIN 1792	Harmonie jazz au clavier 2	2.0S

Bloc 80E Histoire et théorie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0J	MUL 2112	Histoire de la musique au Canada	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0	MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0	MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0	MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0J
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0J	MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0	MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0J
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0J	MUL 3316X	Musiques et interdisciplinarité	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0J	MUL 3331	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0J	MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0J	MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0J
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0J	MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0J

Bloc 80F Instrument

Option - 24 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUI 1404A	Basse électrique 1	4.0	MUI 2464B	Piano jazz 4	4.0
MUI 1404B	Basse électrique 2	4.0	MUI 2474A	Saxophone jazz 3	4.0
MUI 1414A	Batterie 1	4.0	MUI 2474B	Saxophone jazz 4	4.0
MUI 1414B	Batterie 2	4.0	MUI 2484A	Trompette jazz 3	4.0
MUI 1424A	Chant jazz 1	4.0	MUI 2484B	Trompette jazz 4	4.0
MUI 1424B	Chant jazz 2	4.0	MUI 2494A	Violon jazz 3	4.0
MUI 1434A	Clarinette jazz 1	4.0	MUI 2494B	Violon jazz 4	4.0
MUI 1434B	Clarinette jazz 2	4.0	MUI 2524A	Trombone jazz 3	4.0
MUI 1454A	Guitare jazz 1	4.0	MUI 2524B	Trombone jazz 4	4.0
MUI 1454B	Guitare jazz 2	4.0	MUI 2534A	Contrebasse jazz 3	4.0
MUI 1464A	Piano jazz 1	4.0	MUI 2534B	Contrebasse jazz 4	4.0
MUI 1464B	Piano jazz 2	4.0	MUI 3404A	Basse électrique 5	4.0
MUI 1474A	Saxophone jazz 1	4.0	MUI 3404B	Basse électrique 6	4.0
MUI 1474B	Saxophone jazz 2	4.0	MUI 3414A	Batterie 5	4.0
MUI 1484A	Trompette jazz 1	4.0	MUI 3414B	Batterie 6	4.0
MUI 1484B	Trompette jazz 2	4.0	MUI 3424A	Chant jazz 5	4.0
MUI 1494A	Violon jazz 1	4.0	MUI 3424B	Chant jazz 6	4.0
MUI 1494B	Violon jazz 2	4.0	MUI 3434A	Clarinette jazz 5	4.0
MUI 1524A	Trombone jazz 1	4.0	MUI 3434B	Clarinette jazz 6	4.0
MUI 1524B	Trombone jazz 2	4.0	MUI 3454A	Guitare jazz 5	4.0
MUI 1534A	Contrebasse jazz 1	4.0	MUI 3454B	Guitare jazz 6	4.0
MUI 1534B	Contrebasse jazz 2	4.0	MUI 3464A	Piano jazz 5	4.0
MUI 2404A	Basse électrique 3	4.0	MUI 3464B	Piano jazz 6	4.0
MUI 2404B	Basse électrique 4	4.0	MUI 3474A	Saxophone jazz 5	4.0
MUI 2414A	Batterie 3	4.0	MUI 3474B	Saxophone jazz 6	4.0
MUI 2414B	Batterie 4	4.0	MUI 3484A	Trompette jazz 5	4.0
MUI 2424A	Chant jazz 3	4.0	MUI 3484B	Trompette jazz 6	4.0
MUI 2424B	Chant jazz 4	4.0	MUI 3494A	Violon jazz 5	4.0
MUI 2434A	Clarinette jazz 3	4.0	MUI 3494B	Violon jazz 6	4.0
MUI 2434B	Clarinette jazz 4	4.0	MUI 3524A	Trombone jazz 5	4.0
MUI 2454A	Guitare jazz 3	4.0	MUI 3524B	Trombone jazz 6	4.0
MUI 2454B	Guitare jazz 4	4.0	MUI 3534A	Contrebasse jazz 5	4.0
MUI 2464A	Piano jazz 3	4.0	MUI 3534B	Contrebasse jazz 6	4.0

Bloc 80G Grands ensembles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 8 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1281	Chorale	1.0J	MUE 1365	Chorale jazz	1.0J
MUE 1282	Chorale	1.0J	MUE 1366	Chorale jazz	1.0J
MUE 1283	Chorale	1.0J	MUE 1367	Chorale jazz	1.0J
MUE 1284	Chorale	1.0J	MUE 1368	Chorale jazz	1.0J
MUE 1285	Chorale	1.0J	MUE 1431	Harmonie de concert	2.0
MUE 1286	Chorale	1.0J	MUE 1432	Harmonie de concert	2.0
MUE 1287	Chorale	1.0J	MUE 1433	Harmonie de concert	2.0
MUE 1288	Chorale	1.0J	MUE 1434	Harmonie de concert	2.0
MUE 1341	Gamelan	1.0S	MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1342	Gamelan	1.0S	MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1343	Gamelan	1.0S	MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1344	Gamelan	1.0S	MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1345	Gamelan	1.0S	MUE 1475	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1346	Gamelan	1.0S	MUE 1476	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1347	Gamelan	1.0S	MUE 1551	Jam-Session 1	2.0S
MUE 1348	Gamelan	1.0S	MUE 1552	Jam-Session 2	2.0S
MUE 1361	Chorale jazz	1.0J	MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1362	Chorale jazz	1.0J	MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1363	Chorale jazz	1.0J	MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1364	Chorale jazz	1.0J	MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0J

Bloc 80H Autres ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1261	Ensemble	1.0	MUE 1425	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0J
MUE 1262	Ensemble	1.0	MUE 1426	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0J
MUE 1263	Ensemble	1.0	MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1264	Ensemble	1.0	MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1265	Ensemble	1.0	MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1266	Ensemble	1.0	MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0J	MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0J	MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1393	Ensemble vocal jazz	1.0J	MUE 1501	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1394	Ensemble vocal jazz	1.0J	MUE 1502	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1395	Ensemble vocal jazz	1.0J	MUE 1503	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1396	Ensemble vocal jazz	1.0J	MUE 1504	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1421	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0J	MUE 1505	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1422	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0J	MUE 1506	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1423	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0J	MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1424	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0J	MUE 1532	Ensemble de musique traditionnelle	1.0

Bloc 80I Cours connexes

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
EMU 1310	Technique de direction	1.0J	MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0
EMU 1320	Technique de direction avec application	2.0J	MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0J
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0J	MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0J
MIN 1810	La santé corporelle du musicien	3.0J			

Bloc 80J Langues et cultures internationales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0J S	ANT 1611	Langage, culture, société	3.0J
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0J S	ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0J S
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0J S	ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0J S
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0J S	ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0J S
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0J S	ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0J S
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0J S	ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0J S
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0J S	ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0J S
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0J S	ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0S
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0J S	ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0S
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0S	MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0J
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0J	MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0J
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0J	REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0J			

Bloc 80K Littérature et langages musicaux

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MIN 1745	Littérature du piano 1	3.0	MIN 1754	Littérature d'instruments d'orchestre 2	3.0
MIN 1746	Littérature du piano 2	3.0J	MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MIN 1753	Littérature d'instruments d'orchestre 1	3.0	MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0

Bloc 80L Sciences et technologies de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUL 3242X	Perception de la musique	3.0	MUS 2314	Musique visuelle 1	3.0J
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0S	MUS 2315	Musique visuelle 2	3.0J
MUS 1128	Édition musicale assistée par ordinateur	3.0	MUS 2325	Prise de son créative	3.0J S
MUS 1300	Introduction à l'acoustique musicale	3.0J	MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0J
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0	MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 1323	Création musicale en langage Python 1	3.0J	MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0J
MUS 1330	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation	3.0S	MUS 3324X	Traitement sonore en temps réel 1	3.0J
MUS 1331	Techniques d'enregistrement en studio et mixage	3.0S	MUS 3329X	Projet en informatique musicale	3.0J

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Musique - Composition instrumentale	Baccalauréat	90 crédits	1-610-1-3	Jour
Musique - Composition mixte	Baccalauréat	90 crédits	1-610-1-4	Jour
Musique - Écriture	Baccalauréat	90 crédits	1-620-1-1	Jour Soir
Musiques numériques	Baccalauréat	90 crédits	1-615-1-2	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1211 et 1212 *Solfège dictée 1 et 2* en première année, à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau, auquel cas il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100Y et 1100Z *Apprentissage des éléments de jazz 1 et 2* dès sa première année d'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).